



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
Mardi 22 octobre 2013 de
13h30 à 16h30
Auditorium du Musée
départemental Arles antique –
Arles.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 8 juin 2013
3. Point sur l'appel et les signataires
4. Point sur la rentrée 2013
5. CAPES / ESPE / Université
6. Intervention des associations amies
7. Situation des ARELA
8. Bulletins
9. Publications
10. Euroclassica
11. Projet de voyage
12. Questions diverses

Associations présentes :

AGAP (Aix-Marseille), APLAAL (Lille), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne, ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAG (Grenoble), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ARELAN (Nice), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), AUSPEX (Reims), GELAHN (Rouen), PALLAS (Paris), THALASSA et Connaissance hellénique.

Associations représentées :

ALPLA (Nancy-Metz), APCELA (Poitiers), ARELAD (Dijon), ARELALIM (Limoges).

23 associations présentes ou représentées sur 27.

Le quorum est atteint.

* * *

Sylvie Pédroaréna remercie la direction du Musée départemental Arles antique de nous accueillir pour les Journées d'octobre. Elle remercie également Anne-Marie Chazal, présidente de l'AGAP et Pascale Peyronnet, secrétaire, qui ont œuvré pour l'organisation de ces journées. Elle remercie Marie-Pierre Noël, présidente de l'APLAES, de sa présence. Elle informe enfin l'assemblée que des obligations familiales ont empêché Claire Laimé-Couturier de nous rejoindre.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié en raison d'impératifs liés aux transports. Les points 5 et 6 seront traités avant le point 4.

Approbation à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'AG du 8 juin 2013.

Approbation à l'unanimité.

3. Point sur l'appel et les signataires.

Sauver Les Lettres, l'APLAES et la SEL nous ont rejoints. L'appel est en ligne sur le site Change.org¹. Chacun peut le signer et le faire signer. En ce qui concerne les personnalités qui nous soutiennent, il faut leur demander de nous faire parvenir le bulletin d'approbation signé, si possible en PDF.

Jean-Lux Vix annonce qu'il a contacté le cercle Gutenberg qui tient une réunion le 13 novembre prochain. Il veut connaître la date butoir pour la transmission des réponses.

Sylvie Pédroaréna informe l'assemblée que les ARELA peuvent encore transmettre des soutiens jusqu'en décembre. La réunion du bureau début décembre statuera ensuite. Elle rappelle que sur le plan politique, toutes les signatures peuvent être recherchées, sauf celles des membres du Front National. Il faut alerter la presse, mais aussi les citoyens ordinaires et en particulier les parents d'élèves.

Marie-Pierre Noël (APLAES) transmettra l'appel aux universitaires.

Sylvie Pédroaréna indique qu'à la suite de l'envoi de l'appel en septembre, elle a reçu une réponse d'un conseiller du Premier ministre, qui a lu notre appel, puis l'a transmis au MEN et au MESR. Les associations signataires vont demander une audience commune au Ministère à la rentrée.

5. CAPES / ESPE / Université.

Sylvie Pédroaréna informe l'assemblée que, lors du second colloque « Langues anciennes - mondes modernes » qui s'est tenu à Paris le 11 octobre et auquel la CNARELA n'a pas été invitée officiellement, le doyen de l'inspection, Paul Raucy, a dit que les candidats de l'option Lettres classiques du nouveau CAPES auraient sans doute la possibilité de passer toutes les options proposées aux candidats de l'option Lettres modernes.

Hélène Frangoulis présente ensuite la situation des langues anciennes dans l'enseignement supérieur. Elle note que les nouvelles ESPE ont commencé de façon chaotique, ce qui a rendu les conditions de la rentrée très difficiles.

Les admissibles du 2^e CAPES 2013 (inscrits actuellement en M2 ou déjà titulaires d'un M2), qui ont passé leur écrit en juin dernier, passeront en juin 2014 les oraux du CAPES, tels qu'ils étaient avant la réforme. Mais ils vont devoir aussi passer le CAPES 2014, avec de nouvelles épreuves, puisque les résultats définitifs du CAPES 2013 ne seront pas disponibles avant les écrits et les oraux du CAPES 2014. Ces étudiants sont actuellement en stage en tant que « contractuels admissibles », parfois sans latin ni grec dans leur service (au moins un cas à Toulouse).

Une seule bonne nouvelle : pour être titularisés, les lauréats du CAPES et de l'agrégation devaient obligatoirement être détenteurs du C2i2e (certificat informatique) et du CLES 2 (ou d'un équivalent attestant qu'ils possédaient dans une langue vivante le niveau B2 européen). Le décret du 23 août 2013 a supprimé cette obligation.

¹ <http://www.change.org/fr/pétitions/sauvons-l-enseignement-du-latin-et-du-grec-en-france>

En ce qui concerne le nouveau concours, destiné en priorité aux étudiants de M1 mais également ouvert aux étudiants inscrits en M2 ou titulaires d'un M2, l'écrit aura lieu en avril, l'oral en juin-juillet. Le nouveau CAPES de Lettres a deux options : une option « Lettres classiques », une option « Lettres modernes », avec un classement et un nombre de postes distincts. À l'écrit, la spécificité de l'option « Lettres classiques » consiste en une épreuve de 6 heures qui comprend une version latine et une version grecque (15 pts) ainsi que deux questions de didactique (5 pts). De vives inquiétudes sont soulevées par le sujet zéro : 21 vers grecs (Homère) et 21 vers latins (Virgile) et deux questions. Il semble très difficile de pouvoir tout traiter en 6h. En effet, quand les écrits comportaient une épreuve de version latine en 4 heures et une épreuve de version grecque en 4 heures, chaque version faisait environ 28 lignes ou 28 vers. Si nous disons que l'épreuve est trop longue, il ne faudrait pas non plus que les versions se réduisent à 10 lignes. Il serait peut-être souhaitable de proposer une épreuve semblable à celle de l'ancien CAPES, puisque la didactique est évaluée à l'oral. En tout cas, il faudra adopter une position commune avec l'APLAES.

Dominique Augé (ARELAG) fait état des difficultés pour traiter correctement les deux questions en moins de deux heures.

Marie-Pierre Noël (APLAES) constate qu'il y a un véritable déséquilibre lorsqu'on met en parallèle cette épreuve avec l'épreuve de spécialité moderne : l'épreuve de spécialité classique est plus difficile car on y trouve deux langues à traduire et à commenter.

Anne-Marie Chazal (AGAP) s'interroge sur les moyens différents accordés selon les universités.

Jean-Luc Vix (ARELAS) fait remarquer qu'il n'y a pas d'égalité dans les préparations, les situations sont très diverses selon les universités.

Marie-Pierre Noël fait remarquer qu'à Montpellier, l'université ne prépare que les épreuves écrites.

Hélène Frangoulis se demande comment les textes vont être choisis et comment les versions vont être corrigées.

Sylvie Pédroaréna répond que les sujets devraient être déjà établis puisque le jury précédent en a habituellement la charge.

Si dans un premier temps deux présidents ont été nommés (B.O. n°33 du 12 septembre 2013), un pour la section classique (Anne Armand), un autre pour la section moderne (Bruno Blanckeman), il n'en reste qu'un aujourd'hui (B.O. n°36 du 3 octobre 2013) pour l'ensemble des sections (B. Blanckeman).

Il faut écrire aux membres du jury (courrier commun APLAES et CNARELA). Cette démarche est décidée et votée à l'unanimité. Hélène Frangoulis et Marie-Pierre Noël rédigeront cette lettre.

Marie-Pierre Noël rappelle qu'à l'APLAES, une motion a été votée, demandant pour la seconde épreuve d'oral l'ouverture aux Lettres classiques de toutes les options des Lettres modernes (sauf « latin pour Lettres modernes »). Pour la première épreuve, l'APLAES demande une explication grecque ou latine.

Sylvie Pédroaréna rappelle la position de la CNARELA : il faudrait que la première épreuve donne lieu à un tirage au sort entre latin, grec et français. L'Inspection générale étant attachée à l'explication de texte française, on peut ainsi imaginer de réintroduire le latin et le grec sans faire disparaître cette explication de texte, puisque les étudiants prépareront les trois disciplines.

Sonia Mollet fait remarquer qu'elle est gênée par l'option « latin pour Lettres modernes », qui n'est pas sur le même niveau que les autres : le projet prévoyait l'élaboration d'une séquence,

mais l'épreuve comporte de la traduction et une question de langue ou de culture. Va-t-on valider le niveau de connaissances ?

Marie-Pierre Noël note qu'il existe un risque que des étudiants de Lettres classiques passent le CAPES de Lettres en section moderne avec option latin pour des raisons stratégiques.

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il faut sensibiliser les collègues de l'enseignement secondaire au changement intervenu dans les CAPES, car, à terme, il ne sera pas sans conséquences sur le statut de tous les professeurs de Lettres classiques.

Hélène Frangoulis évoque ensuite la nouvelle nomenclature des licences au niveau national : à la place d'une mention Lettres classiques et d'une mention Lettres modernes, il existe maintenant une mention Lettres. Mais les parcours Lettres classiques et Lettres modernes pourront bien être différenciés au niveau des universités. Dans l'organisation de l'enseignement, les heures de latin et de grec ne diminueront pas pour les étudiants de Lettres classiques. En tout cas, **il faut surtout éviter de diffuser une fausse information qui consisterait à dire que la filière Lettres classiques disparaît.**

6. Intervention des associations amies.

Marie-Pierre Noël, présidente de l'APLAES, fait savoir que collaborer avec la CNARELA est un plaisir et une nécessité. Elle rappelle l'efficacité de faire converger les actions des deux associations, comme cela a été le cas lors de l'audience accordée par l'Inspection générale en février.

Les dernières réformes nous ont mis à mal, avec la réunion des Lettres classiques et des Lettres modernes dans le même CAPES : on méconnaît la spécificité des Lettres classiques ; on nie la complémentarité des trois matières du CAPES de Lettres classiques. Il faut réaffirmer la nécessité d'enseigner le latin **et le grec** au collège et au lycée. En trois ans, les universités doivent donner une formation très complète à des étudiants débutant parfois en latin ou en grec, ou même dans les deux langues. Il vaudrait mieux leur assurer la possibilité de commencer l'apprentissage des langues anciennes dès le secondaire.

L'APLAES et la CNARELA doivent travailler en commun afin que chaque association soit informée des actions menées par l'autre.

Sylvie Pédroaréna affirme qu'il faut que les deux associations se retrouvent très rapidement pour mener des actions communes. Il est nécessaire d'accentuer les liaisons entre le secondaire et le supérieur pour avoir plus de candidats au CAPES. Pour établir ces liaisons, il est souhaitable que les universitaires rejoignent les ARELA ou que, dans chaque académie, des contacts soient établis entre l'ARELA et le secrétaire de section de l'APLAES.

Dans plusieurs académies, les liens se tissent déjà entre les deux niveaux d'enseignement. À Besançon, les professeurs de latin et de grec invitent des lycéens à suivre des cours pendant des journées qui leur sont consacrées. Le dispositif « une classe/un chercheur » offre des possibilités intéressantes.

Marie-Pierre Noël signale que dans l'académie de Montpellier ont lieu des interventions dans certains lycées. Des lycéens viennent aussi à l'Université.

Marie-Hélène Menaut rapporte que dans l'académie de Bordeaux, un étudiant vient dans une classe avec son professeur parler de l'Université.

On rappelle le partenariat établi entre le musée de la marine et B. Jeanjean qui fait traduire à ses lycéens des documents qui n'ont jamais été traduits. Des projets semblables sont menés à Rennes.

En Bretagne, les IPR, à la demande des universitaires, ont écrit aux enseignants des lycées pour les informer de toutes les filières existant à l'Université. Il faudrait faire la même chose dans toutes les académies.

Sylvie Pédroaréna souligne la nécessité absolue de ce genre d'action : l'option Lettres classiques risque de disparaître au CAPES, faute de candidats.

Jean-Luc Vix demande que chaque secrétaire de l'APLAES se mette en contact avec l'ARELA de son académie.

Sylvie Pédroaréna en conclut qu'il faudrait que l'APLAES publie sur son site la liste des secrétaires des APLAES.

On reprend le déroulement de l'ordre du jour.

4. Point sur la rentrée 2013.

En ce qui concerne le grec, la situation se dégrade : des problèmes sont signalés à Grenoble et à Toulouse où en raison de la carte scolaire, les élèves ne peuvent plus étudier le grec dans certains lycées.

Dominique Augé (ARELAG) annonce une diminution brutale des effectifs à cause de la sectorisation (passage de 25 à 4 élèves). Le problème est que d'autres langues bénéficient de dérogation, mais pas le grec ancien.

À Toulouse, Catherine Dareys signale qu'avec la sectorisation instaurée pour désengorger les lycées du centre, les élèves doivent aller dans des lycées de banlieue pour étudier le latin et le grec. Dans certains cas, les élèves des collèges qui proposent ces options ne peuvent plus les poursuivre car la nouvelle carte les envoie dans des lycées où elles ne sont pas enseignées. Cette rupture de la continuité des enseignements est lourde de conséquences.

Sylvie Pédroaréna a averti le MEN sur ces points mais aucune réponse n'a été donnée.

Brigitte Planty (ARELAB) informe que les seules dérogations consenties à Besançon concernent les matières sportives.

Sébastien Rajah (ARELABOR) ajoute que les dérogations sont accordées seulement pour maladie et pour les matières déficitaires, mais aucune pour le latin et le grec. Il évoque également les difficultés rencontrées à cause de la concurrence avec les sections internationales et européennes.

Sylvie Pédroaréna annonce que des enquêtes sont menées par certains rectorats sur l'origine sociale des élèves. Toutes les ARELA devraient écrire aux rectorats pour savoir si une enquête de ce type est menée.

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'au cours de ce trimestre ont lieu les assises de l'éducation prioritaire. Il nous faut réaffirmer l'importance du rôle des langues anciennes dans les établissements relevant de ce dispositif.

7. Situation des ARELA.

De bonnes nouvelles sont annoncées : l'APLAAL (Lille) renaît avec déjà 30 adhérents. À Versailles, une nouvelle association se prépare à demander son entrée à la CNARELA. Il y a également des perspectives outre-mer.

D'après les questionnaires renvoyés, les effectifs de l'ensemble des ARELA dépassent le millier d'adhérents.

Pour augmenter la notoriété de la CNARELA, chaque ARELA doit alerter la presse de toutes ses actions.

Il faut envoyer à Sylvie Pédroaréna des PDF d'articles concernant les ARELA afin qu'elle puisse les diffuser et éventuellement les publier sur le site.

Pour toucher de nouveaux collègues, la lettre envoyée l'an dernier par Thalassa et Athéna sera réactualisée.

Anne-Marie Chazal (AGAP) dit qu'elle a reçu des emails de personnes qui ont appris l'existence des journées par Thalassa, Athéna ou d'autres, ce qui confirme l'importance de tous les relais.

Sylvie Pédroaréna ajoute qu'il faut que les ARELA accueillent des personnes qui ne sont pas professeurs de Lettres classiques.

Pour recruter de nouveaux adhérents, compte tenu de la situation financière des jeunes collègues, l'ARELAB suggère que deux cotisations soient proposées selon l'avancée dans la carrière.

Si les ARELA veulent se déclarer association d'utilité publique, elles peuvent contacter Claire Laimé-Couturier pour plus de renseignements (claire.couturier@free.fr).

Thalassa fournit toujours des affiches et des cartes postales de promotion des langues anciennes aux collègues qui en font la demande. Désormais la gratuité ne sera accordée qu'aux adhérents des ARELA qui fourniront une attestation.

8. Bulletins.

À la demande de certaines associations, il est décidé qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer un exemplaire papier à chaque membre du bureau.

La BNF en revanche doit recevoir un exemplaire papier. Il faut également envoyer ces bulletins à l'Inspection générale, sous forme électronique, afin de faire connaître le travail des ARELA.

Le passage à la publication électronique des bulletins posant quelques questions, Sylvie Pédroaréna enverra aux ARELA un sondage qui permettra d'élaborer une synthèse.

9. Publications

Les ARELA présentent leurs publications récentes.

-ARELAL (Lyon) a publié deux recueils : *Femmes triomphantes* et *Spartacus*.

-ARTELA (Toulouse) : *Lycosthenes, Apophtegmes* ; des propositions pédagogiques seront publiées sur le site de l'ARTELA en janvier.

-ARDELAC (Créteil) : numéro spécial sur les Gaulois.

-ARELAB (Besançon), *Regards grecs et latins sur le corps humain*, au CRDP, sous la direction de Sylvie David.

-AUSPEX (Reims) : DVD des comptes rendus des Journées d'octobre 2012.

-ARELAM : adaptation des chœurs d'*Antigone* et DVD.

« Nos collègues publient » :

- chez Hachette, *Bled latin* (Paul Boehrer, Marie-Françoise Delmas-Massouline, Mireille Ko et Karine Juillien).

- aux ELLUG, *Refonder l'enseignement des langues anciennes : le défi de la lecture* (Dominique Augé).

10. Euroclassica.

Marie-Hélène Menaut informe l'assemblée que le compte rendu de la conférence de Lisbonne se trouve dans les *Cahiers*.

Chypre est rentrée dans l'association. L'Italie et la Grèce ne sont toujours pas représentées. José-Luis Navarro, président d'Euroclassica œuvre pour trouver des représentants dans ces pays.

Le Vestibulum 2013 a déjà été envoyé et sera clos le 20 décembre. Envoyer les résultats à Marie-Hélène Menaut (mh.menaut@sfr.fr).

Alfred Reitermayer veut toujours faire reconnaître nos langues au niveau européen, mais le Vestibulum doit être enrichi et il faudrait présenter huit niveaux pour être reconnu au niveau européen.

-Les publications d'Euroclassica:

a) **Europatria** a été publié. La France a apporté sa contribution sous la forme d'un article « Portraits de Gaulois : tours et détours du Roman national ». On peut commander l'ouvrage² (ou le lire en ligne³).

b) **European Symbols** est en cours de réalisation ; Andréas Thiel et Peter Grasz souhaitent vivement que la France apporte sa contribution (4 pages en anglais avec une préface. Doit être évoqué un personnage, une personnalité ou un monument représentatif de notre pays - par exemple la Tour Eiffel, le Pont du Gard - avec des textes latins et grecs. L'article doit être terminé en février. Niveau terminale, 3 ou 4 images).

Anne-Marie Chazal et Sylvie Nourry y ont déjà travaillé et se portent volontaires.

11. Projet de voyage.

Deux voyages ont été proposés les deux dernières années : le premier a été réussi mais a touché trop peu de collègues en activité. L'an dernier, le projet n'a pas abouti. Notre objectif n'est pas de faire un voyage culturel, mais un voyage de formation.

Lionel Sanchez présente le projet de cette année : un circuit en Catalogne antique dont le prix sera inférieur à 500 euros. (Voir présentation et renseignements pratiques en annexe)

Jusqu'en janvier ce voyage sera proposé aux adhérents et à leurs amis. Ensuite les places disponibles seront offertes sur le site de Thalassa/Océanides, afin de toucher des collègues qui n'appartiennent pas à la CNARELA.

12. Questions et informations diverses.

Le bureau sera renouvelé en 2014. Les candidatures avec lettre de présentation doivent être adressées à Sylvie Pédroaréna qui transmettra au bureau, avant le 7 décembre 2014.

P. Boulhol présente les activités de *Connaissance hellénique*. Un message sera adressé à toutes les ARELA pour indiquer le nouveau mode de diffusion de la revue.

² <http://livrariadaimpresa.uc.pt> — email: livrariuc@ci.uc.pt

³ <https://bdigital.sib.uc.pt/jspui/handle/123456789/152>

Annexe

Projet de voyage en Catalogne antique : présentation

Même si les circonstances nous imposent de consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la défense des langues anciennes, nous n'oublions pas que notre coordination vise avant tout à promouvoir une approche toujours plus riche et vivante de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité.

Parmi les activités qui permettent à nos élèves d'associer des images concrètes aux textes étudiés en cours, la découverte de sites tient une place importante. Or la préparation matérielle de ces sorties ne nous laisse pas toujours beaucoup de temps pour en peaufiner le volet pédagogique et nous aimerions souvent approfondir notre méthode.

C'est pourquoi, en partenariat avec Thalassa-Océanides nous vous proposons cette année un circuit en Catalogne antique, encadré par deux journées consacrées à la découverte de Narbonne.

Tout en réfléchissant aux techniques de guidage de nos élèves avec Lionel Sanchez, responsable pédagogique de la licence professionnelle « guide-conférencier » à l'Université de Perpignan et représentant de Thalassa à la CNARELA, nous découvrirons une destination qui pourrait compléter, virtuellement ou réellement, le traditionnel voyage en Italie ou en Grèce.

L'Hispanie antique permet en effet d'évoquer les Ibères, la colonisation grecque, les guerres puniques et la structure d'une capitale de province. Le rapprochement avec Narbonne s'imposera aisément.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans les documents joints.

Si vous êtes intéressés, merci d'imprimer le bulletin de préinscription (1 par personne), de le compléter et de le renvoyer, avec un chèque de garantie, **avant le 15 décembre**, à mon adresse personnelle :

S. Pédroaréna, 11, rue Champ Saint-Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Aucun paiement n'interviendra avant le 15 janvier. Si le voyage est confirmé, vous pourrez récupérer ce chèque, si, au moment de l'inscription définitive, vous optez pour un paiement par prélèvement sur carte bancaire, ce qui pourra vous dispenser de l'assurance annulation.

A partir du mois de janvier, nous proposerons également les places encore disponibles sur le site de Thalassa-Océanides afin de toucher de nouveaux collègues à l'occasion de ce voyage.

N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

sylvie.pedroarena@orange.fr
(03 84 42 84 36 / 06 33 02 69 74)



*Spécialiste du voyage culturel pour les groupes depuis plus de 20 ans,
Océanides a fait du « sur mesure » sa vocation.*

CATALOGNE, Catalogne antique

5 jours / 4 nuits

Du 18 au 22 août 2014, au départ de Narbonne.

Voyage accompagné par M. Lionel SANCHEZ, Docteur en Histoire ancienne

Programme et devis étudiés pour le groupe de la CNARELA



"Carrefour des civilisations ibères, grecques et romaines, la Catalogne a toujours constitué une terre de passage et de brassage culturel au milieu du bassin méditerranéen occidental. La découverte de cette région d'Espagne riche en trésors archéologiques souvent insoupçonnés mène le voyageur de l'imposante muraille cyclopéenne d'Ullastret aux rivages de Tarragone, l'ancienne capitale de Tarraconaise, dont les auteurs latins disaient que le "printemps y est éternel". Un

parcours historique qui conduit également aux portes du christianisme, puisque c'est dans une villa rustique de la campagne alentour qu'a été découvert le plus vieil ensemble de mosaïques paléochrétiennes d'Espagne."

LES POINTS FORTS

- Ensemble archéologique de Tarragone
- Le site d'Ampurias

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

- Ensemble archéologique de Tarragone



Océanides

2 rue Marcel Paul - 30318 Alès Cedex

TEL : (00 33) 04 66 30 99 82 - FAX : (00 33) 04 66 56 66 59

Courriel : contact@oceanides.fr

Coval voyages – SARL au capital 7622 € - Licence : IM 030 1000 11 – RC : B 349 951 830 - SIRET : 349 951 830 000 18 – APE : 7912Z – Police
Responsabilité civile et Professionnelle : CONCORDE N° 5306770045

Sites Internet : Individuels : www.oceanides.fr ; Groupes : <http://groupes.oceanides.fr>

Bulletin d'inscription

(à renvoyer **avant le 15 décembre 2013**)

à S. Pédroaréna, 11 rue Champ Saint-Pierre, 39170, Saint-Lupicin)

-Je soussigné/e

m'inscrit au voyage en Catalogne, organisé par la CNARELA du 18 au 22 août 2014.

-Je bénéficie de la réduction de 19€ : OUI NON

- Je suis membre de l'ARELA :.....(fournir une attestation au moment de l'inscription définitive)
- J'organise avec Thalassa ou CJO en 2013-2014 le voyage n°
- Je participe au voyage de la brochure 2014 d'Océanides (sauf journée).....

-Je souhaite bénéficier d'une chambre individuelle, dans la mesure des disponibilités, moyennant un supplément de **92€** : OUI NON

-Je joins à ce bulletin un chèque de garantie de 146€, à l'ordre d'**Océanides**.

-J'ai bien noté que le règlement s'effectue selon l'échéancier suivant :

- 146€ à la réservation
- 146€ le 5 mai 2014
- le solde le 7 juillet 2014.

Une assurance-annulation sera proposée au moment de l'inscription définitive.

Date :

Signature :

Adresse postale :

.....

Adresse

électronique :

Téléphone : fixe :/ portable :